



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITE M'HAMED BOUGARA BOUMERDES  
NIF : 41102 00003 50028

20 NOV. 2017

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU CONTRAT

L'Université M'hamed BOUGARA Boumerdes, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à LA CONSULTATION N° 04/UMBB/2017, relative à : « Acquisition, Livraison, Installation et Mise en fonctionnement d'Équipements Scientifiques Destinés au Renforcement des Manipulations de Travaux Pratiques pour les filières LMD - Lot : MATERIEL D'AUTOMATISATION ET MACHINES ELECTRIQUES », lancée en date du 22/10/2017, que la procédure d'évaluation et d'analyse des offres conformément aux critères prévus dans le cahier des charges a donné les résultats suivants :

Designation du projet	Soumissionnaire retenu (le soumissionnaire ayant présenté la seule offre techniquement pré qualifiée)	Montant en DA	Délai	Note technique /60	Note financière / 40	Total des points /100
Acquisition, Livraison, Installation et Mise en fonctionnement d'Équipements Scientifiques Destinés au Renforcement des Manipulations de Travaux Pratiques pour les filières LMD- Lot : MATERIEL D'AUTOMATISATION ET MACHINES ELECTRIQUES	EURL MICROTECH SYSTEMS DESIGN NIF: 00120 60187 29077	9 942 500.00/HT (Montant non assujéti à la T.V.A)	02 mois	54	40	94

Conformément à l'article 82 du Décret Présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant Règlementation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres techniques et financières sont invités de se rapprocher du Service Contractant au plus tard dans **trois (03) jours** à compter de la date de la notification d'attribution provisoire du contrat, pour leur communiquer ces résultats par écrit.

Suivant aux dispositions de l'article 82 du Décret Présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant Règlementation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, les soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le Service Contractant dans le cadre de la présente consultation, peuvent introduire un recours auprès de la Commission Sectorielle des Marchés Publics dans **dix (10) jours** à compter de la date de la notification des résultats provisoire de la consultation. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.